



## Ormont-Dessus

### Location des alpages communaux / 2025 - 2030

La Municipalité d'Ormont-Dessus met au concours dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la location des alpages communaux suivants, pour une durée de 6 ans :

Roseyres Est ; Roseyres Ouest ; Arpillette ; La Chaux d'Isenau ; Coufin ; Arpilles ; Lavanchy Poy ; Grande Arpille ; Prapioz ; La Bierla ; Col du Pillon ; Fond des Joux ; Le Rard ; Chalet Vieux ; Isenau ; La Marnèche ; Les Crettes ; Le Mazot ; La Taillaz ; La Marche ; La Case aux chevaux.

Un dossier détaillé peut être consulté au bureau du Greffe dès le 29 mai 2024.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du Municipal en charge du dossier : M. François Genillard, ☎ 079/647 02 44.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Municipalité jusqu'au 28 juin 2024, à :

Maison de Commune  
Rue de la Gare 1  
1865 Les Diablerets.

La Municipalité